

option Chef d'exploitation ou OHQ en Viticulture

RNCP2408 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	BPA — Brevet professionnel agricole
Code(s) NSF	211
Code(s) ROME	A1405
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'agriculture

<http://www.agriculture.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le chef d'exploitation ou l'ouvrier hautement qualifié en viticulture effectue : – des activités techniques :

- il prépare le sol en vue d'une plantation : analyse du sol, applique les fumures et amendements ;
- il effectue la plantation : démarches administratives, choix des cépages et porte-greffe, tracé au cordeau, entretien mécanique ou manuelle de la plantation, installation du plan de palissage ;
- il entretient le vignoble en adaptant les travaux en fonction des cépages et en veillant à la protection des végétaux : apports des amendements, des fumures d'entretien ou de correction, taille manuelle, tirage des bois et attachage, entretien du palissage, égourmandage et relevage manuel, désherbage mécanique ou chimique, lutte anti-parasitaire ;
- il choisit, utilise et entretient les équipements et matériels du vignoble ;
- il conduit et organise le chantier des vendanges, contrôle la maturité de la récolte avant le chantier, réceptionne et traite la récolte, élabore les vins, contrôle la fermentation, interprète les bulletins d'analyse, élève et stabilise les vins, vinifie en vue de distiller si besoin est.

– des activités de commercialisation :

- il choisit le type de commercialisation et le stade optimal de vente du produit ;
- il assure la préparation et le conditionnement ;
- il assure la vente (relation clientèle, facturation, transport, publicité...) ;
- il adapte son mode de commercialisation en fonction du marché et des résultats de l'entreprise viticole.

– des activités de gestion :

- il choisit sa gamme de produits, les matériels et équipements de l'exploitation et détermine le calendrier de production ;
- il conduit le vignoble et les opérations de transformation en utilisant rationnellement les moyens de l'exploitation ;
- il détermine les priorités d'investissement et fait les choix appropriés (fonciers, matériels, équipements) ;
- il participe à la vie de l'environnement professionnel et utilise les services offerts ;
- il suit la comptabilité de l'exploitation, la situation de la trésorerie, utilise les documents comptables pour établir et interpréter les critères de gestion et les résultats technico-économiques et économiques ;
- il détermine les besoins en main d'œuvre et gère le personnel en fonction des productions et des équipements de l'exploitation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Secteur d'activités : - Exploitation viticole,
- Négociant en vin.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Types d'emplois accessibles : - Chef d'exploitation en viticulture,
- Ouvrier hautement qualifié en viticulture.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	1 500 €
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	83 806
Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	95 %
Familles professionnelles (FAP)	A1X42 — Viticulteurs, arboriculteurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A, membre de l'enseignement agricole public, est composé paritairement : - de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole dont au moins la moitié de membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricole public;

- de professionnels du secteur d'activité concerné par l'option du brevet professionnel agricole, à parité employeurs ou responsables d'exploitation et salariés.

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP4892

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Site Internet de la communauté éducative de l'enseignement agricole public français : educagri.fr
<http://www.educagri.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2408/>